



DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025

L'association « GENERARGUES EN FETE » en collaboration avec la MAIRIE de GENERARGUES organise son parcours d'ART à GENERARGUES intitulé

(FLANERIE DES ARTS) qui aura lieu pendant la Journée du Patrimoine le Dimanche 21 septembre 2025.

Le but de cette journée est de :

- . donner l'occasion aux artistes sélectionnés d'exposer dans notre beau village dans des lieux dédiés mis à disposition par les particuliers (cours, caves, jardins...) et par la commune (Places, temple, etc...)
- . permettre au public de déambuler dans les ruelles typiques et découvrir le patrimoine historique de la commune. (cadrans solaire, fours à pain, temple....)

Cette manifestation s'adresse aux artistes plasticiens et créateurs d'Art de pièces uniques.

Les démonstrations au public pendant cette journée sont vivement appréciées.

Un point restauration ainsi qu'une buvette seront en place pour les exposants et le public avec animation musicale. Des toilettes publiques sont disponibles au Foyer.

Un Comité de sélection se réunira pour l'examen des dossiers de candidature qui devront être envoyés par mail à l'adresse suivante :

Chaque dossier devra comporter :

1. la fiche de candidature
2. un résumé bref de la démarche artistique
3. Trois photos de votre travail
4. Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours à la date de l'évènement.
5. Un chèque d'un montant de 20 € à l'ordre de « GENERARGUES EN FETE » à envoyer séparément par courrier à l'adresse suivante :

Mme Chantal MARTIN – 2 chemin du Bédassou – Bateiras –
30140 GENERARGUES

Notez que si vous avez déjà postulé l'an passé, il n'est pas nécessaire de joindre des photos de votre travail. Renvoyer nous uniquement la fiche de candidature avec l'attestation d'assurance accompagnées de votre règlement.

Les candidatures ne seront examinées qu'après réception du règlement des frais de dossier.

Les artistes sélectionnés seront avertis à partir du 15 Août 2024 par mail.

ACCUEIL DES ARTISTES

La circulation sera interdite aux véhicules pendant la manifestation dans le cœur du Village, permettant la déambulation et l'accrochage en toute sécurité. Les artistes seront accueillis à partir de 7 H 00 de-

vant la Mairie ou le plan du village ainsi que leur emplacement leur sera donné.

ORGANISATION ET ACCROCHAGE :

L'artiste devra amener son matériel si possible (chainettes, chevalets, supports, sellettes, rallonges, tables, chaises...)

La mairie pourra mettre à disposition des grilles d'exposition à raison de 3 maximum pour les peintres et les photographes (à préciser lors de l'inscription) dans la limite des disponibilités.

Dans les locaux, les œuvres ne pourront être fixées au mur avec des clous, punaises). La patafix est autorisée.

La mairie, les organisateurs et les propriétaires des lieux ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas de dégradation, perte ou vol de quelque nature que ce soit.

Les exposants devront restituer l'emplacement occupé pendant l'exposition dans l'état identique à celui dans lequel ils l'ont reçu en début d'exposition laissant la voirie propre.

La place attribuée à chacun ne pourra être contestée ni modifiée. L'organisation se réserve le droit de retirer des œuvres qui ne correspondraient pas au dossier de sélection.

L'artiste autorise les membres de l'organisation à utiliser photos, mails, et numéros de téléphone à des fins de promotion et communication de l'évènement ainsi qu'à prendre des photos de leur installation.

Pour aider à la déambulation, un plan sera fourni au Public. Y figura le nom de l'artiste et sa situation numérotée.

L'artiste s'engage à participer à la manifestation jusqu'à l'heure de fin de l'évènement.

DESISTEMENT :

En cas de désistement de l'artiste après le 31 Août 2025, les frais d'inscriptions resteront acquis par l'organisateur sans que l'artiste ne puisse en faire la réclamation.

ANNULATION DE LA MANIFESTATION :

En cas de pluie, la manifestation sera annulée et les chèques de réservations seront renvoyés à chacun.

L'artiste s'engage à se conformer au règlement.

Le Comité organisateur,

L'exposant

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »